



## Sérent

### La Bande Brunel



**3 172**  
habitants\*



**Commerces**



**Etablissement  
Scolaire**



**Santé**



**Transport**



Sérent est une commune française, située dans le département du Morbihan, à proximité de Ploërmel. Nichée sur le massif de Pinieux qui fait partie des Landes de Lanvaux, Elle se trouve à 30 km au nord-est de Vannes et à 70 km au sud-ouest de Rennes. L'est de la commune est occupé par la Tourbière de Kerfontaine, site classée Espace Naturel Sensible. Sérent est traversé à l'est par la Route nationale 166 et est desservie par la ligne 4 du service de car BreizhGo.

L'activité commerciale et artisanale génère également une dynamique pour la commune. Les structures éducatives sont accessibles sur la commune de la maternelle au collège. Les services petite enfance, enfance et jeunesse rendent la commune attractive pour les jeunes familles.

Le sport et les loisirs disposent d'importantes infrastructures, amenées à se développer. Le tissu associatif est très riche et varié. Qu'elles soient sportives, culturelles ou humanitaires, une soixantaine d'associations animent la vie de la commune.

\* Pour l'année 2020





Plan regroupant les 42 lots du lotissement de La Bande Brunel



## Une commune dynamique dans un cadre privilégié



1 tranche



2,5 hectares



42 lots



25 minutes de Vannes



de 346 m<sup>2</sup> à 595m<sup>2</sup>

Le Lotissement de La Lande Brunel est située sur la commune de Sérent à l'est de l'agglomération de Vannes. Il bénéficie d'une situation géographique attrayante de part sa proximité avec le centre bourg et toutes ses commodités.

Le site s'étend sur une emprise globale de 2,5 hectares environ et répond à l'aménagement par 1 tranche de 42 lots individuels de tailles variées allant d'une superficie de 346 à 595 m<sup>2</sup>.

La viabilisation de cette opération a été menée avec une approche environnementale toute particulière. La réalisation de noues d'écoulement d'eau pluviale à ciel ouvert, participent à la structure urbanistique d'ensemble, jouxtant pour la plupart des cheminements piétons et des haies bocagères garantissant le plaisir des yeux et le confort des habitants. Le lotissement prend en compte les exigences liées à l'urbanisation de ces secteurs, tant en ce qui concerne l'assainissement et la gestion des eaux pluviales que l'organisation des circuits de desserte, axes de cheminements piétonniers et espaces verts publics.

Le choix d'un lotissement a permis la réalisation d'une étude paysagère et d'une réelle préoccupation de qualité architecturale, urbaine et paysagère tant à l'étape du dossier de création qu'à celle de la réalisation.

Ainsi, plus de 30 % de la cessibilité est dédié aux espaces publics et aux espaces verts.



édition 2022

